



REGLEMENT CRITERIUM 2020



HORSE BALL

23, 24 & 25 OCTOBRE 2020 - LAMOTTE-BEUVRON (41)

Ouverture des engagements	Lundi 14 octobre 2020
Clôture des engagements	Lundi 5 octobre 2020

SOMMAIRE

Présentation générale.....	2
Conditions générales.....	2
Conditions générales de qualification.....	3
Conditions générales de participation.....	4
Déroulement et organisation.....	5

Présentation générale

Le Critérium de Horse Ball est une compétition mettant en présence des équipes allant de la catégorie Moustiques jusqu'à Espoirs.

Lors de la première journée les équipes d'une même catégorie sont soumises à l'épreuve du « Challenge ». Cette dernière s'effectue sur des ateliers directement lié à la pratique du Horse Ball. Il existe trois niveaux de difficultés :

Challenge / Indice 3 : pour les niveaux Moustiques et Poussins

Challenge / Indice 2 : pour les niveaux Benjamins et Minimes

Challenge / Indice 1 : pour les niveaux Cadets et Espoirs

Les fondamentaux techniques y sont intégrés. Entre gestes techniques et maniabilité du cheval/poney, chaque cavalier doit franchir et/ou enchaîner les différents ateliers afin d'obtenir le meilleur score possible.

Les scores réalisés par les cavaliers et/ou les équipes lors de l'épreuve du « Challenge », permettent d'établir un classement de toutes les équipes d'une même catégorie. En fonction de ce dernier, les équipes sont réparties par poule et disputent des rencontres de demi-finales et finales lors des 2 dernières journées.

La maîtrise équestre, la précision technique, conjuguées à la maîtrise des enchaînements font des épreuves du « Challenge » de Horse Ball une base de travail essentiel pour la maîtrise des fondamentaux de la discipline.

L'objectif étant de mettre l'équitation et la technique individuelle au service du collectif d'une équipe de Horse Ball !

Conditions générales

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de Horse Ball.

TOISAGE

Des contrôles de toisage peuvent être réalisés au cours de la compétition. Un équidé toisé hors taille sera immédiatement disqualifié de l'ensemble de la compétition. L'équipe de cet équidé sera déclarée perdante sur le « Challenge » ou la rencontre du jour ayant provoqué le contrôle du toisage de celui-ci.

ORGANISATION SPORTIVE

. 1^{ère} journée : Vendredi 23 octobre

Lors de la première journée, chaque formation dispute l'épreuve du « Challenge ».

Challenge / Indice 3 : pour les niveaux Moustiques et Poussins

Challenge / Indice 2 : pour les niveaux Benjamins et Minimes

Challenge / Indice 1 : pour les niveaux Cadets et Espoirs

L'ensemble des données techniques concernant les épreuves du « Challenge » (parcours, ateliers, objectifs, notations...) sont disponibles sur www.ffe.com.

. 2^{ème} journée : Samedi 25 octobre

Lors de la 2^{ème} journée, des rencontres sont organisées de la manière suivante :

Match n°1 : 1^{er} du challenge vs 3^{ème} du challenge
Match n°2 : 2^{ème} du challenge vs 4^{ème} du challenge
Match n°3 : 5^{ème} du challenge vs 7^{ème} du challenge
Match n°4 : 6^{ème} du challenge vs 8^{ème} du challenge
... et ainsi de suite

. 3^{ème} journée : Dimanche 25 octobre

Lors de la 3^{ème} journée, des rencontres sont organisées de la manière suivante :

Vainqueur du match n°1 vs Vainqueur du match n°2
Perdant du match n°1 vs Perdant du match n°2
Vainqueur du match n°3 vs Vainqueur du match n°4
Perdant du match n°3 vs Perdant du match n°4
... et ainsi de suite

Notes : En fonction du nombre d'équipes, la FFE se réserve le droit de modifier les systèmes sportifs.

PRIX

Lors de la troisième journée, les remises des prix s'effectueront à l'issue des rencontres sur le terrain.

Pour les catégories Benjamins, Minimes, Cadets et Espoirs, un ballon d'Or, d'Argent et de Bronze seront remis aux cavaliers ayant obtenus les meilleurs scores lors de l'épreuve du « Challenge ».

Conditions générales de qualification

Conformément aux dispositions réglementaires, avant d'engager un poney/cheval et un concurrent, l'engageur doit s'assurer de leur qualification pour l'épreuve considérée. Pour toutes les épreuves de Horse Ball, l'engageur est responsable de ses engagements ainsi que du respect de l'ensemble des dispositions réglementaires, et notamment de la validité des conditions de qualifications et de participations des joueurs/joueuses, chevaux/poneys, entraîneurs et/ou soigneurs. La possibilité informatique de réaliser un engagement ou sur le terrain, ne valide pas la qualification du concurrent et/ou du cheval.

QUALIFICATION

Aucune qualification supplémentaire n'est requise pour les clubs souhaitant faire participer une ou plusieurs équipes au Criterium de Horse Ball.

ENGAGEMENTS

Les engagements s'effectuent sur le SIF à partir du lundi 14 septembre 2020 avec une date de clôture fixée au lundi 5 octobre 2020. Une limite d'engagements est fixée pour chaque épreuve. L'engagement doit préciser une liste maximum par équipe de 10 joueurs, 10 équidés et 2 entraîneurs.

Liste des épreuves ouvertes aux engagements :

Epreuves	Limite d'engagement	Age en 2020	Equidé
Club A Moustiques	4 équipes max.	8 ans et moins	A maxi
Club A Poussins	16 équipes max.	9/10 ans	A maxi
Club Poney Benjamins	24 équipes max.	11/12 ans	B et C
Club Poney Minimes	24 équipes max.	13/14 ans	C et D
Club Poney Cadets	24 équipes max.	15/16 ans	C et D
Club Espoirs	8 équipes max.	17/21 ans	D et E

ENGAGEMENTS SUR LE TERRAIN

Les engagements sur le terrain sont autorisés uniquement lors de la première journée et limité à 2 cavaliers, 2 équidés et 1 entraîneur maximum par équipe.

Pour la prise en compte des engagements sur le terrain, l'entraîneur doit fournir les éléments nécessaires à l'enregistrement du ou des joueurs, équidés et/ou entraîneur aux officiels de compétition présents sur le terrain, à savoir :

- noms, prénoms, n° de licences et n° de maillots du ou des joueurs.
- noms, n° Sire et n° de maillots du ou des joueurs associés pour les équidés.
- noms, prénoms et n° de licence de l'entraîneur.

EQUIDES DE REMPLACEMENT

Pour les journées du samedi 24 et dimanche 25 octobre, une équipe peut, avec l'accord exceptionnel du Président de Jury, engager un cheval d'un autre club.

L'équidé remplaçant doit être obligatoirement déjà engagé dans une autre équipe participant au Critérium de Horse Ball. Pour le changement d'équidé, le représentant légal du groupement sportif, auprès duquel est licencié l'engageur, doit :

- le déclarer la veille de la rencontre auprès du Président de Jury ;
- avoir vérifié que l'équidé remplaçant est bien engagé dans une autre équipe participant au Critérium de Horse Ball, sous peine de disqualification ;
- avoir l'accord du représentant légal du groupement sportif qui a engagé le l'équidé initialement ;
- s'assurer que le nombre de participation quotidienne de l'équidé remplaçant sera respecté sous peine de disqualification.

SURCLASSEMENT

Les joueurs de 14 ans et moins (appartenant à la catégorie d'âge Minimes et moins), ne peuvent en aucun cas être surclassés dans des épreuves supérieures à Club Cadets. Le surclassement est interdit pour participer aux épreuves Club Espoirs.

Conditions générales de participation

PARTICIPATION DES CAVALIERS

- Les cavaliers doivent être titulaires de la licence fédérale de compétition FFE en cours de validité le jour de l'épreuve. Ils doivent avoir le niveau de galop requis le jour de l'engagement.
- Un cavalier ne peut participer au Critérium de Horse Ball qu'avec une seule et même équipe.
- Un cavalier peut avoir une deuxième participation dans l'une des autres disciplines du

Critérium (Dressage, CSO, CCE, Derb'Eventing, Hunter).

- Seul un cavalier ayant participé à l'épreuve du « Challenge » du vendredi 23 octobre est autorisé à participer aux 2ème et 3ème journées du Critérium de Horse Ball (samedi 24 et dimanche 25 octobre).
- Un minimum de 4 cavaliers et un maximum de 7 cavaliers par équipe est autorisé à participer au Critérium de Horse Ball, étant entendu que la composition d'une équipe peut-être différente lors des 2ème et 3ème journées du Critérium de Horse Ball (samedi 24 et dimanche 25 octobre).
- Aucun aménagement d'horaires n'est possible pour un cavalier engagé dans d'autres épreuves du Critérium.

PARTICIPATION DES EQUIDES

- Les poneys/chevaux doivent être enregistrés sur la liste FFE. Si c'est un poney, sa taille doit être enregistrée.
- Un poney/cheval ne peut participer au Critérium de Horse Ball qu'avec une seule et même équipe, sauf pour les épreuves Moustiques et Poussins pour lesquelles un poney/cheval peut participer au Critérium de Horse Ball avec deux équipes différentes.
- Au sein d'une même équipe, un poney/cheval n'est pas autorisé à concourir avec deux cavaliers différents lors de l'épreuve du « Challenge » du vendredi 24 octobre.
- Un poney/cheval peut avoir une deuxième participation dans l'une des autres disciplines du Critérium (Dressage, CSO, Derb'Eventing, Hunter).
- Aucun aménagement d'horaires n'est possible pour un poney/cheval engagé dans d'autres épreuves du Critérium.

Déroulement et organisation

JEUDI 22 OCTOBRE

Chaque équipe peut « réserver » un créneau horaire de 20 minutes permettant d'avoir accès à l'un des terrains officiels de la compétition sur lesquels les parcours des épreuves du « Challenge » seront disposés. Les conditions de réservations seront précisées sur la page d'engagement du Critérium de Horse Ball.

De 17h00 à 18h00 : L'accès aux terrains sera autorisé à tous les cavaliers à pieds afin d'effectuer une reconnaissance du ou des parcours.

18h00 : Les chefs d'équipe sont attendus pour une réunion d'information. Le lieu de la réunion sera affiché à l'accueil.

VENDREDI 23 OCTOBRE

Chaque équipe dispose d'un horaire de passage et doit se tenir à la disposition des arbitres pour entrer sur le terrain.

L'entraîneur doit communiquer l'ensemble des informations aux officiels concernant les joueurs et équidés présent sur le terrain, à savoir : les noms, prénoms et numéros des maillots des joueurs, associé aux noms des équidés (noms et n° Sire) ainsi que l'identification du ou des entraîneurs (noms, prénoms et n° de licences).

SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 OCTOBRE

Chaque équipe dispose d'un horaire pour disputer une rencontre et doit se tenir à la disposition des arbitres pour entrer sur le terrain.

L'entraîneur doit communiquer l'ensemble des informations aux officiels concernant les joueurs et équadés présent sur le terrain, à savoir : les noms, prénoms et numéros des maillots des joueurs, associé aux noms des équadés (noms et n° Sire) ainsi que l'identification du ou des entraîneurs (noms, prénoms et n° de licences).